

École Primaire Publique Henri DÈS
15 rue de la Mairie 35850 IRODOUËR
☎ 02.99.39.81.26 / ecole.0350294e@ac-rennes.fr

PROCÈS VERBAL
Conseil d'École du
1^{er} février 2021

CIRCONSCRIPTION DE SAINT GRÉGOIRE

Noms	Présents	Excusés
L'Inspecteur de l'Éducation Nationale : M. Philippe GUICHOUX		
Directeur - Président du conseil d'école : M. Hervé FAUCHOUX	X	
Enseignants de l'école		
Mme Stéphanie PAUTONNIER		X
Mme Aurélie LHUISSIÈRE	X	
M. Mickaël PAUTONNIER	X	
Mme Marie TOQUET	X	
M. Cédric HAMELIN	X	
M. Florian COQUILLET	X	
Mme Mareva FEURPRIER	X	
Mme Stéphanie CHARNEAU	X	
Représentant du R.A.S.E.D. :		X

Représentants des parents d'élèves		
Mme Audrey GROSSO	x	
Mme Mathilde POUGET		X
Mme Céline BOURDAIS	x	
Mme Katia LECLERCQ		X
Mme Pauline BOLLEY		X
Mme Stéphanie DIEUDONNÉ	x	
Mme Sonia TRÉHEL	x	
Mme Mélanie THOREL		X
Mme Céline THÉBAULT	x	
Monsieur le Maire : M. Mickaël LE BOUQUIN	x	
Adjointe aux affaires scolaires : M. Thomas LE MONS		X
Coordinatrice Enfance Jeunesse : Mme Priscilla HERVOT	x	

I. Effectifs et projection pour 2021/2022

Niveaux	CYCLE I				CYCLE II			CYCLE III		Total
	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
Effectifs constatés 1^{er} février 2021	3	16	23	19	21	26	16	27	37	188
	61				127					

Maternelle	Elémentaire	Global
3 classes maternelles : 20,3	5 classes élémentaires : 25,4	23,5

Effectifs prévisionnels 2021 2022	3	14	16	24	18	21	26	15	27	164
	57				107					

Le conseil d'école s'interroge sur la possibilité d'une fermeture de classe. La carte scolaire sera décidée mi-février 2021.

Tout dépend des arrivées ; le lotissement de 50 lots va être livré. Il reste 3 lots à vendre. Il sera intéressant de bien tenir au courant l'école des inscriptions potentielles.

M. le maire signale que la demande de logements sur IRODOUËR est très forte : les maisons se vendent facilement, en quelques jours.

II. Santé à l'école

A. [Protocole sanitaire renforcé du 1^{er} février 2021¹](#)

Les nouveautés sont notamment :

- Masque obligatoire pour tous les élèves d'élémentaire
Les conditions de port du masque par les élèves sont les suivantes :

¹ <https://www.education.gouv.fr/covid19-ouverture-des-ecoles-modalites-pratiques-et-protocole-sanitaire-305467>

- Les élèves en école maternelle ne portent pas de masque ;
- Pour les élèves en école élémentaire, en collège et en lycée, le port du masque « grand public » de catégorie 1 est obligatoire dans les espaces clos comme dans les espaces extérieurs de l'établissement scolaire.

Compte tenu de l'apparition de variants du SARS-CoV-2 potentiellement plus transmissibles, seuls les masques chirurgicaux ou les masques « grand public » de catégorie 1 peuvent être portés. Afin que les familles puissent acquérir de nouveaux masques respectant ces exigences, un délai est accordé jusqu'au 8 février 2021.

- Limitation du brassage

A la cantine, dans le premier degré, le non brassage entre élèves de classes différentes doit impérativement être respecté. Les élèves d'une même classe déjeunent ensemble en maintenant une distanciation d'au moins deux mètres avec ceux des autres classes. La stabilité des groupes d'élèves déjeunant à une même table est privilégiée. Une distance d'au moins deux mètres est respectée entre les groupes. La mise en œuvre de la distanciation de deux mètres entre classes dans le premier degré au plus tard le 8 février 2021.

- La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est la plus fréquente possible. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les interours, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Une aération de quelques minutes doit également avoir lieu toutes les heures.

Mise à jour de la foire aux questions²

- Comment sont identifiées les " personnes contacts à risque" ?

Si le cas confirmé est symptomatique et que la date de début des symptômes est connue, alors l'identification se fera sur la période allant de 48h avant le début des signes au jour de l'éviction.

Si le cas confirmé est asymptomatique, l'identification des contacts à risque se fait sur la période allant de 7 jours avant la date du test positif au jour de l'éviction du cas confirmé

En école maternelle

L'apparition d'un cas confirmé parmi les enseignants, dès lors qu'il porte un masque grand public de catégorie 1 (tels que ceux fournis par le ministère de l'éducation nationale), n'implique pas que les élèves de la classe soient considérés comme contacts à risque. De même, l'apparition d'un cas confirmé parmi les élèves n'implique pas que les personnels soient identifiés comme contacts à risque, dès lors que ces derniers portent un masque grand public de catégorie 1 ou un masque chirurgical. En revanche, l'apparition d'un cas confirmé parmi les élèves implique que les autres élèves de la classe soient identifiés comme contacts à risque.

Dans la circonstance où trois élèves d'une même classe (de fratries différentes) seraient positifs au Covid-19, alors les personnels de la classe doivent également être considérés comme contacts à risque.

En école élémentaire et dans le second degré

Le port du masque "grand public" de catégorie 1 étant obligatoire tant pour les personnels que pour les élèves dans tous les espaces et en particulier dans les salles de classe, l'apparition d'un cas confirmé parmi les enseignants ou les élèves n'implique pas automatiquement de contacts à risque dans la classe.

Toutefois, dans la circonstance où trois élèves d'une même classe (de fratries différentes) seraient positifs au Covid-19, alors les élèves et les personnels de la classe doivent être considérés comme contacts à risque.

- Quelles sont les mesures prises en cas d'identification de l'un des variants du virus chez un personnel ou un élève ?

Sur signalement de l'ARS, en cas d'identification d'un des variants chez un personnel ou un élève, la classe concernée sera fermée.

Face à une suspicion de variant, et dans l'attente de la confirmation par le séquençage, la mesure de fermeture de la classe (voire du niveau ou de l'établissement) doit être appréciée au cas par cas, notamment en fonction du nombre de cas de Covid19 confirmés, du nombre de classes et niveaux concernés, et du lien épidémiologique éventuel du/des cas avec un cas confirmé de variant et/ou d'une zone de circulation active de variants. La décision de fermeture d'une classe, d'un niveau ou de l'établissement, doit être concertée entre l'ARS, le Rectorat, le chef d'établissement et la Préfecture.

→ Questions parents protocole sanitaire :

- Explication sur les nouveaux aménagements du périscolaire et les nouveaux horaires mis en place.

² <https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-les-reponses-vos-questions-306136>

Par mesure de précaution, sur le temps scolaire, les décloisonnements par niveaux de classes sont stoppés. Chaque groupe classe est conservé y compris en récréation.

A la cantine :

- Une distance de 2 mètres est respectée entre les groupes.
- Il n'y a plus de self : les enfants sont servis à table avec l'animateur.
- Des classes sont installées dans la cantine mais aussi dans la garderie et dans la salle de motricité

Garderie du soir :

- les maternelles occupent la salle de motricité.
- Les élèves d'élémentaire occupent le complexe sportif : la salle de sport (salle en parquet) et club house
- Echelonnage des gouters jusqu'à 17h20 en élémentaire.
- Plus d'aide aux devoirs car trop compliqué pour le moment (plus de bénévoles depuis septembre). Les enfants peuvent faire leurs devoirs mais sans aide.

- Les élèves ont-ils le droit d'apporter leur propre gel hydro alcoolique à l'école?

Cela est interdit en maternelle et à l'appréciation de l'enseignant en élémentaire. Il est obligatoire de l'informer avant de l'utiliser. Le gel peut être retiré si l'élève ne l'utilise pas correctement.

- Constat que certains parents ne respectent pas les mesures sanitaires (notamment le gel hydro alcoolique à l'entrée de l'école maternelle).

Le gel est pourtant disponible dès l'entrée. Chaque parent doit être responsable. Un rappel sera fait. De plus des masques ont été retrouvés par terre aux abords de l'école. Une vigilance sur ce point sera demandée aux parents.

- L'eau est particulièrement froide dans les sanitaires de maternelle

Il n'y a pas d'arrivée d'eau chaude possible aux toilettes. Les élèves doivent bien se rincer et s'essuyer correctement pour éviter les rougeurs.

III. Organisation du temps scolaire

Fin novembre, l'Académie nous a rappelé que l'organisation scolaire sur 4 jours mise en place à Irodouër avait été accordée jusqu'en juillet 2021.

Effectivement, la loi stipule que l'organisation scolaire sur 4,5 jours est la norme. Les organisations sur 4 jours sont des dérogations.

Pour mémoire à IRODOUER, l'organisation sur temps 4,5 jours était bien répartie avec des TAP à partir de 15h30.

L'équipe enseignante de l'époque (quelques changements depuis) souhaitait conserver l'organisation sur 4,5 jours argumentant sur une meilleure qualité des apprentissages sur 5 matinées et des journées plus courtes de classes.

Cependant, la municipalité en place à ce moment, ne souhaitait pas reconduire les TAP ou alors moyennant un coût pour les parents. Devant cela, l'équipe enseignante et les RPE s'étaient retranchés sur la semaine à 4 jours.

Pour l'année prochaine :

Du fait du contexte actuel, mais aussi d'une organisation sur 4 jours remise en place depuis maintenant 3 années scolaires, l'équipe enseignante et la municipalité ne souhaitent pas entamer dans la précipitation une nouvelle réflexion sur une organisation à 4,5 jours pour l'année scolaire 2021 2022 et donc continuer sur une organisation à 4 jours.

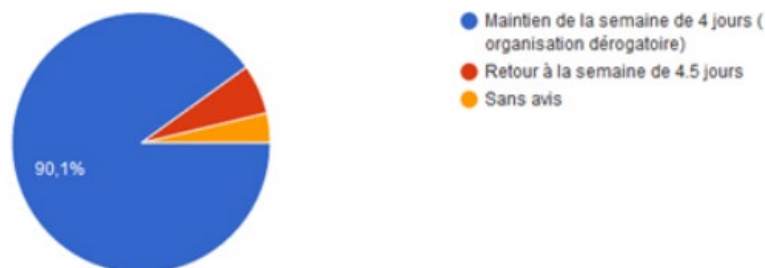
Les RPE ont interrogé les familles par sondage :

81 réponses :

- 73 pour un maintien de la semaine à 4 jours/semaine.
- 5 pour un retour à 4.5 jours
- 3 Sans avis

Intervention de Mme Bourdais :

Parmi les commentaires des parents, on a pu lire que les 4 jours permettent aux enfants de se reposer. D'autres étaient favorables aux 4,5 jours mais pas dans ces conditions.



Le conseil d'école vote pour ou contre le maintien de la semaine à 4 jours.

Pour un maintien d'une semaine à 4 jours	Contre	S'abstient
5 enseignants 4 parents 2 élus	0	1 parent 2 enseignants
11		3

La proposition étant conjointe, le maintien pour une organisation à 4 jours est voté. C'est le directeur académique qui donnera la réponse finale.

IV. PEDT³

- Garant de la cohérence éducative entre les différents temps de l'école.
- On arrive au terme du PEDT (2018-2021).
- Le comité de pilotage se réunit pour en faire l'évaluation et pour en rédiger un nouveau.
- Le prochain comité de pilotage aura lieu le 16 février. Il réunit des représentants et des acteurs des deux écoles de la commune.
- Projet « Harcèlement »

Ce projet avait été interrompu l'an dernier, il est remis en marche cette année. Une animatrice du périscolaire interviendra dans les classes de cycle III afin de sensibiliser à cette thématique. Une réunion a eu lieu en décembre pour présenter le projet. La présentation aux élèves aura lieu le 19 février 2021.

En fin d'année, le projet serait d'associer les parents en faisant intervenir la gendarmerie lors d'un temps d'échanger avec les parents d'élèves.



V. Projet d'école 2021-2025

Pour mémoire les axes de l'ancien projet d'école étaient :

Intitulé AXE DE PROGRES 1 : Améliorer la compréhension	Intitulé AXE DE PROGRES 2 : Améliorer la production d'écrits
--	--

Il comportait aussi 3 volets : un volet artistique et culturel, un volet citoyen, un volet numérique

Le projet d'école découlera du [projet académique – Horizon 2025](#)⁴

Six thématiques constituent les priorités académiques et traversent ces grands domaines : le 100% éducation artistique et culturelle, les cultures numériques, l'éducation au développement durable, le projet Bretagne réussite information orientation, le développement des partenariats économiques et la valorisation des territoires des cultures et des langues régionales.

Le nouveau projet d'école 2021-2025 devra être présenté au dernier conseil d'école.

Sa construction se déroule en 3 phases :

1. Phase d'élaboration :

- Auto positionnement : faire un point sur les compétences de l'école.
- Définition d'un à trois enjeux maximum (qui découlent du diagnostic et de l'auto-positionnement)
- Définition d'un à trois objectifs maximum par enjeu

2. Phase de mise en œuvre :

- 1 à 5 actions maximum par objectifs : acteurs, temporalité, indicateurs

3. Phase de suivi annuelle :

- Évaluation des actions mises en œuvre
- Modifications éventuelles des actions
- Régulation et modifications éventuelles des objectifs (quantitativement et qualitativement)
- Motivation, explicitation des modifications

Par ailleurs, Mme Bourdais (RPE) est venue nous présenter le projet Erasmus +. Il s'agit de pouvoir échanger avec d'autres pays européens (mobilité des enseignants et des enfants). Dans le contexte actuel, c'est difficile de se projeter mais l'équipe garde en tête ce projet pour ses axes du projet d'école.

³ PEDT : [Plan Éducatif Territorial](#)

⁴ <http://www.ac-rennes.fr/cid148243/le-projet-academique-bretagne-horizon-2025.html>

VI. Moyens financiers : OCCE

- Bénéfice de l'opération photo de classe : 497 €
- L'opération photos individuelles : 345 €

VII. Suivi des demandes faites aux conseils d'école précédents

A. Parkings :

→ Questions parents protocole sanitaire :

L'éclairage du parking ne fonctionne pas.

Réponse de la mairie : il n'est pas programmable car il est relié à l'installation électrique de la salle polyvalente. Des études sont faites actuellement pour pouvoir programmer (installation d'une horloge). La commission parking est toujours en travail.

B. Sécurité du bâtiment :

- L'Installation du visiophone est prévue la 1^{ère} semaine des vacances de février.
- La pose d'une clôture le long du parterre d'herbe entre l'école et la crèche est prévue pendant les vacances de février. Les clôtures sont déjà en mairie.

C. Autres demandes

- Les bancs demandés sur la cour « du haut » sont commandés. L'équipe enseignante sera sollicitée pour le placement des bancs.
- Un devis des entreprises de plomberie pour le changement des urinoirs des toilettes maternelles sera fait prochainement.

Le directeur remercie la municipalité pour sa réactivité dans la réalisation des différents travaux.

VIII. Présentation principaux projets pédagogiques

A. Cycle 1 :

- Projet bord de mer : Le 12/04/2021, les élèves devraient passer une journée au bord de mer. Une sortie en bateau est prévue. L'objectif est la découverte du littoral.

B. Cycle II :

- 1 2 3 Plant Haies (GS-CE1 / CE1-CE2) : M. PAUTONNIER demande où en est le partenariat avec la Communauté de communes. M. Le Bouquin va demander recontacter la communauté de communes.
- Permis Piétons pour les CE2 et CM1, le Gendarme ALLAIN a été recontacté pour le passage de ce permis.
- Piscine : la piscine de Montfort n'est pas réouverte depuis le mois de novembre.
- Pour les CP, les CE1- CE2 : la classe Poney à Fénicat (Bruz) pourrait avoir lieu à la journée, les 7 et 8 juin : des ateliers nature et des ateliers poney seront proposés aux enfants ;
- Projet musique (SIM) : 3 classes (GS-CE1, CP, CE1-CE2) ont bénéficié d'un projet dont le thème est rythmique et encodage / décodage de rythmes. Les enfants ont travaillé sur plusieurs œuvres mais ils ont aussi créé des rythmes qu'ils pouvaient lire et interpréter.

C. Cycle III :

- Écodo : Les 3 classes de cycle 3 vont bénéficier de 4 animations sur le thème de l'eau, notamment comment économiser l'eau (partenariat avec les eaux du bassin rennais, les petits débrouillards et Eau et rivières de Bretagne). Le projet commence en février.
- Le permis vélo devait être passé le 11 février par les CM2 mais cela sera sûrement annulé.
- Le permis Internet pour les CM2 : en attente.
- Sortie scolaire cycle 3 : une sortie à Brocéliande est envisagée (une randonnée contée)

IX. Fin de l'ordre du jour

Signatures :

Directeur
Hervé FAUCHOUX

Secrétaire
Mareva Feurprier

Relecture Céline THEBAULT (RPE)

VI. Moyens financiers : OCCE

- Bénéfice de l'opération photo de classe : 497 €
- L'opération photos individuelles : 345 €

VII. Suivi des demandes faites aux conseils d'école précédents

A. Parkings :

→ Questions parents protocole sanitaire :

L'éclairage du parking ne fonctionne pas.

Réponse de la mairie : il n'est pas programmable car il est relié à l'installation électrique de la salle polyvalente. Des études sont faites actuellement pour pouvoir programmer (installation d'une horloge). La commission parking est toujours en travail.

B. Sécurité du bâtiment :

- L'installation du visiophone est prévue la 1^{ère} semaine des vacances de février.
- La pose d'une clôture le long du parterre d'herbe entre l'école et la crèche est prévue pendant les vacances de février. Les clôtures sont déjà en mairie.

C. Autres demandes

- Les bancs demandés sur la cour « du haut » sont commandés. L'équipe enseignante sera sollicitée pour le placement des bancs.
- Un devis des entreprises de plomberie pour le changement des urinoirs des toilettes maternelles sera fait prochainement.

Le directeur remercie la municipalité pour sa réactivité dans la réalisation des différents travaux.

VIII. Présentation principaux projets pédagogiques

A. Cycle 1 :

- Projet bord de mer : Le 12/04/2021, les élèves devraient passer une journée au bord de mer. Une sortie en bateau est prévue. L'objectif est la découverte du littoral.

B. Cycle II :

- 1 2 3 Plant Haies (GS-CE1 / CE1-CE2) : M. PAUTONNIER demande où en est le partenariat avec la Communauté de communes. M. Le Bouquin va demander recontacter la communauté de communes.
- Permis Piétons pour les CE2 et CM1, le Gendarme ALLAIN a été recontacté pour le passage de ce permis.
- Piscine : la piscine de Montfort n'est pas réouverte depuis le mois de novembre.
- Pour les CP, les CE1- CE2 : la classe Poney à Fénicat (Bruz) pourrait avoir lieu à la journée, les 7 et 8 juin : des ateliers nature et des ateliers poney seront proposés aux enfants ;
- Projet musique (SIM) : 3 classes (GS-CE1, CP, CE1-CE2) ont bénéficié d'un projet dont le thème est rythmique et encodage / décodage de rythmes. Les enfants ont travaillé sur plusieurs œuvres mais ils ont aussi créé des rythmes qu'ils pouvaient lire et interpréter.

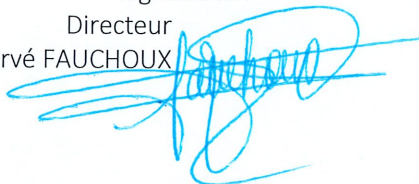
C. Cycle III :

- Écodo : Les 3 classes de cycle 3 vont bénéficier de 4 animations sur le thème de l'eau, notamment comment économiser l'eau (partenariat avec les eaux du bassin rennais, les petits débrouillards et Eau et rivières de Bretagne). Le projet commence en février.
- Le permis vélo devait être passé le 11 février par les CM2 mais cela sera sûrement annulé.
- Le permis Internet pour les CM2 : en attente.
- Sortie scolaire cycle 3 : une sortie à Brocéliande est envisagée (une randonnée contée)

IX. Fin de l'ordre du jour

Signatures :

Directeur
Hervé FAUCHOUX



Relecture Céline THEBAULT (RPE)

Secrétaire
Mareva Feurprier

